

Mâcon, le 14 aout 2026

Direction de la santé publique
Département prévention santé environnement
Unité territoriale de Saône-et-Loire
Affaire suivie par : Nelly NABYL
Courriel : nelly.nabyl@ars.sante.fr
Téléphone : 03 39 59 52 42

Monsieur le Président,

L'objectif de soutien d'étiage de la Loire est actuellement fixé à 39 m³/s à Gien jusqu'au 14 aout.

A cette date, la baisse de ce débit sera à nouveau examinée. Il n'est pas exclu que ce soutien du débit de la Loire soit progressivement réduit en aval du barrage de Villerest pour atteindre un niveau jamais atteint ces dernières années. Une situation inédite semble se profiler et il convient d'être particulièrement attentif à la production et distribution d'eau sur l'ensemble de votre réseau.

Par ailleurs, le bassin versant de la Loire devrait prochainement être classé en situation de crise et les restrictions quantitatives des usages de l'eau seront à adapter en conséquence.

Aussi, je vous recommande dès à présent de tenir informé de la situation l'ensemble des maires concernés par la distribution d'eau à partir de vos ouvrages, de les inciter à sensibiliser la population afin de réduire au maximum les consommations d'eau, à prendre des arrêtés municipaux et à veiller au respect des interdictions/restrictions des usages de l'eau.

Je vous invite également à mettre en place des actions de communication en direction des abonnés afin de les inciter à limiter leur consommation.

Vous trouverez sur le site internet de l'ARS BFC des informations et infographies pour vous aider dans la mise en œuvre de ces actions (<https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/secheresse-et-alimentation-eau-potable-les-bons-reflexes>).

Parallèlement, je vous demande de mettre à jour votre plan interne de crise avec votre exploitant afin de pouvoir répondre en toutes circonstances aux besoins en eau de la population comme le prévoit la réglementation.

De plus, vous voudrez bien prévoir avec les maires concernés l'organisation des solutions alternatives en cas de rupture d'alimentation en eau. A ce titre, ils peuvent utilement revoir les plans communaux de sauvegarde en ce sens, en articulation avec votre plan interne de crise.

.../...

Monsieur Jacques DEPERNON
Syndicat intercommunal des eaux du Brionnais
Mairie de Vindecy
Place de la Mairie
Les Petites Maisons
71110 VINDECY

Copie : Véolia ; sous-préfecture de Charolles

Concernant ce plan interne de crise, vous voudrez bien y intégrer les éléments suivants :

- Des scénarios de coupures d'eau volontaires temporaires par secteur, en évitant ceux concernés par la présence d'établissements sensibles (établissements sanitaires et médicaux sociaux notamment), en répertoriant les populations sensibles sur ces secteurs (notamment les personnes dialysées à domicile, les personnes à mobilité réduite, les crèches) ; il convient de prévoir la durée de ces coupures volontaires ; chaque secteur concerné devra être parfaitement délimité ; les volumes d'eau non distribués devront être estimés afin de calibrer les secteurs au niveau du manque d'eau ;
- En cas d'interruption de la distribution d'eau, volontaires ou non, une restriction des usages alimentaires de l'eau devra être prévue et associée à une mise à disposition d'eau destinée aux usages alimentaires (boisson et alimentation) ; la levée de cette restriction ne pourra être envisagée sans réalisation d'analyse bactériologique démontrant l'absence de germes indicateurs de contamination fécale aux robinets des abonnés ; il pourra exceptionnellement être pris en compte des tests rapides Colilert/enterolert associés à une surchloration préventive de l'eau, en lien avec mes services ;
- Pour l'ensemble des scénarios, les modalités de gestion et de distribution d'eau à usage alimentaire devront être planifiées (quantité de bouteilles par personne et par jour, provenance, gestion et renouvellement des stocks, modalités de distribution...) ;
- Selon la structure du réseau et l'importance du volume de stockage dans les réservoirs, il pourra être envisagé l'utilisation de camions citerne à usage alimentaire sur certains secteurs afin de pallier ces risques de rupture d'approvisionnement (prévoir le type de citerne, l'accès, la technique de raccordement, la provenance de l'eau et l'accord du responsable de ce réseau, la fréquence de rotation). En cas de besoin, mon service sera en mesure de fournir une liste des sociétés habilitées ;
- Selon la durée des coupures d'eau sur ces secteurs, vous devrez bien également préciser s'il est prévu des recours à des citernes en vue de la fourniture d'eau pour d'autres usages domestiques.

Ceci n'exclut pas toutes les autres solutions qui vous pourriez envisager y compris l'utilisation d'anciennes sources, de forages privés productifs, le recours à des interconnexions d'urgence...

Toutefois, je vous rappelle que pour tout ce qui concerne votre réseau public de distribution d'eau et l'alimentation en eau des abonnés, l'ensemble des solutions que vous souhaitez mettre en œuvre devra préalablement faire l'objet d'une information de mon service, et autorisation le cas échéant.

En tout état de cause, afin de suivre préventivement la situation, vous voudrez bien me faire parvenir votre plan interne de crise et me transmettre très régulièrement un état de la situation comportant notamment :

- L'évolution des capacités de production de vos ressources (surveillance piézométrique des niveaux d'eau dans chaque puits en comparaison avec les années antérieures) ; l'existence de pompes de secours sur ces puits et sur vos stations de reprise ;
- Les temps de fonctionnement des pompes d'exhaure de vos puits et des pompes de reprise des ouvrages les plus stratégiques ;
- Les capacités des interconnexions de secours ;
- La liste des ouvrages mis à l'arrêt et/ou les mises en sécurité intermittentes d'ouvrages le cas échéant ;
- L'évolution des niveaux d'eau dans les réservoirs et bâches les plus importants et stratégiques au cours de la journée ;

.../...

- Les volumes quotidiens produits par site de productions, les volumes exportés et importés ainsi que toutes informations utiles au suivi de la situation.

Je vous invite également à engager le maximum de moyens de surveillance des consommations d'eau par secteur, de détection et de réparation des fuites.

Je vous rappelle que la surveillance, la préservation, la protection et la sécurisation de vos ouvrages sont essentielles et restent des enjeux majeurs.

La situation hydrologique actuelle est également l'occasion de recueillir des données essentielles, notamment celles permettant de corréliser les niveaux dans la rivière Loire et les niveaux de nappe au droit de vos ouvrages situés en nappe alluviale de la Loire qui vous seront utiles pour parfaire l'évaluation de vos ressources.

A l'issue de cette période, je vous invite également à engager dans les meilleurs délais, les études hydrogéologiques et d'environnement qui s'imposent sur vos ouvrages ainsi que les contrôles et autres travaux qui s'avèreraient nécessaire.

Je vous rappelle également que vos puits doivent faire l'objet de contrôles décennaux (inspection vidéo, essai de puits), de maintenance, d'équipement de sécurité et de maintien en parfait état, essentiel pour prévenir les impacts quantitatifs et qualitatifs sur l'eau produite. A ce titre, vous voudrez bien me transmettre les derniers diagnostics et les travaux réalisés.

Enfin, je vous remercie par avance de me tenir informé de toute situation qui pourrait dégrader la qualité de l'eau distribuée ou provoquer une rupture d'alimentation des abonnés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

**Pour la Directrice Générale de l'ARS,
Le responsable de l'Unité Territoriale
Santé Environnement de Saône-et-Loire**


Michaël NGUYEN HUU

